

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RÉSIDENCE DE LA BUDORAIS- LA PLUMELIERE

Janvier 2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart 01	1 - Gouvernance	Prescription 01	Élaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Écart 02	1 - Gouvernance	Prescription 02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Écart 03	1 - Gouvernance	Prescription 03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Écart 04	1 - Gouvernance	Prescription 04	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 05	1 - Gouvernance	Prescription 05	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Écart 06	2 -Ressources Humaines	Prescription 06	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit et copie des diplômes de tous les personnels intervenant la nuit (titulaires et remplaçants)

Remarques 01 et 02	1 - Gouvernance	Recommandation 01	Mettre en place une équipe de direction au sein de l'EHPAD et organiser des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque 03	1 - Gouvernance	Recommandation 02	Garantir la traçabilité des sujets abordés en CVS en proposant des comptes rendus explicites pour des personnes n'ayant pas assisté à la réunion.		
Remarque 04	1 - Gouvernance	Recommandation 03	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		
Remarque 05	2 -Ressources Humaines	Recommandation 04	Mettre en place un compagnonnage systématique pour les nouveaux arrivants.		
Remarque 06	2 -Ressources Humaines	Recommandation 05	Élaborer un plan de continuité d'activité.		
Remarque 07	3 - Gestion des risques	Recommandation 06	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

350044426_ASSIA RESEAU UNA